



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4589 du 02/10/2013

Changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion (article 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input type="checkbox"/> Niveaux : fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé	<ul style="list-style-type: none">- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles ;- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie Bruxelles ;- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie Bruxelles.
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> Du 02/10/ 2013 au 31/10/2013	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 31/10/2013 <input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Changement d'affectation - fonction de promotion	

Signataire

Ministre / Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Administration : Fédération Wallonie Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Direction de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call Center »	02/413 20 29	recrutement.enseignement@cfwb.be
Jacqueline ANCIAUX	02/413 39 43	jacqueline.anciaux@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Objet : Changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion (article 94 de l'arrêté du 22 mars 1969)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur les dispositions de l'article 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 et plus spécialement sur la possibilité pour tout membre du personnel, nommé à titre définitif à une fonction de promotion, d'obtenir un changement d'affectation dans un autre emploi vacant de sa fonction, ou un changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

Je vous rappelle également qu'en application de l'article 94 précité, le membre du personnel titulaire d'une fonction de promotion ne peut demander de changement d'affectation qu'après avoir exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant un délai de trois ans. Pour arriver au terme de ces trois ans, il y a lieu de prendre en compte les années pendant lesquelles la fonction a été éventuellement exercée à titre temporaire

Cette demande, motivée par des circonstances exceptionnelles, doit être introduite à l'aide du document ci-annexé, par pli recommandé dans le courant du mois d'octobre, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie Bruxelles
Direction de la Carrière
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 3 E 318
1080 BRUXELLES**

La présente ne concerne pas l'enseignement de promotion social pour lequel les demandes similaires doivent être introduites durant le mois de février.

Je vous invite à rappeler aux membres du personnel intéressés de votre établissement les dispositions susmentionnées.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Julien NICAISE
Directeur Général**

ARTICLE 94

Année scolaire 2013-2014

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMME A UNE FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : Rue N°

Localité : Code postal :

Téléphone : Adresse mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) :

.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :

.....

Eventuellement, nom de l'école fondamentale annexée :

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone : OUI / NON (1)

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Eventuellement, nom(s) de(s) école(s) fondamentale(s) annexée(s) :

.....

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone : OUI / NON (1)

Si oui, zone(s) demandée(s) :

.....
.....
.....

Etablissement(s) souhaité(s) :

.....
.....

Eventuellement, nom(s) de(s) école(s) fondamentale(s) annexée(s) :

.....
.....
.....
.....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

(1) biffer la mention inutile.

Annexe administrative destinée aux services Imprimerie et Cyberécoles

Cette circulaire est adressée à

Aux établissements

Réseaux(x)	Niveau(x) d'enseignement	
<input type="checkbox"/> Tous <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> Libre confessionnel <input type="checkbox"/> Libre non confessionnel <input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Tous <input checked="" type="checkbox"/> Maternel ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Maternel spécialisé <input checked="" type="checkbox"/> Primaire ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire spécialisé <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire ordinaire CEFA <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire ordinaire de plein exercice <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire spécialisé <input type="checkbox"/> Artistique à horaire réduit <input type="checkbox"/> Promotion sociale secondaire <input type="checkbox"/> Promotion sociale supérieur	<input type="checkbox"/> Universitaire <input type="checkbox"/> Hautes Ecoles <input type="checkbox"/> ESA – Ecoles sup. des arts <input type="checkbox"/> Centre de dépaysement <input type="checkbox"/> Centre de Technologie Avancée <input type="checkbox"/> Centre PMS <input type="checkbox"/> Service PSE <input type="checkbox"/> Centre technique <input checked="" type="checkbox"/> Home d'accueil permanent <input checked="" type="checkbox"/> Internat primaire ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Internat secondaire ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Internat spécialisé <input checked="" type="checkbox"/> Internat supérieur

Aux pouvoirs organisateurs

Tous les pouvoirs organisateurs concernés par les établissements sélectionnés reçoivent également la circulaire.

Pour information

- Inspecteur général coordonnateur du Service général de l'inspection
- Inspecteurs du fondamental
- Inspecteurs du secondaire
- Inspecteurs du spécialisé
- Inspecteurs de promotion sociale
- Inspecteurs des CPMS
- Inspecteurs de l'enseignement artistique
- Inspecteurs de l'enseignement à distance
- Vérificateurs
- Organisations syndicales
- Fédérations d'associations de parents
- Délégués du Gouv. près des ESA et des Hautes Ecoles
- Délégués et Commissaires du Gouv. près les institutions universitaires
- Conseil des PO de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)
- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
- Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC)
- Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)
- Fédération des étudiants francophones (FEF)
- Président du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE)
- Président du Conseil Supérieur de l'Enseignement artistique (CSESA)
- Président du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale
- Président de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale
- Président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF)
- U.N.E.C.O.F
- Préfets et coordonnateurs de zone(s)
- Coordinateur du Service de Conseil et de Soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française
- Aux CAF et CTP
- Autre (à préciser) :

Les services Imprimerie et Cyberécole peuvent obtenir toute information complémentaire concernant la diffusion de cette circulaire auprès de :

Service : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie – Bruxelles
Nom : Jacqueline ANCIAUX
Téléphone : 02/4133943
E-mail : Jacqueline.anciaux@cfwb.be